



HÔTEL DE VILLE

05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE

Téléphone : 04.92.23.10.03

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du mercredi 17 décembre 2025

1

Nombre de membres en exercice : 15

Etaient présents (11 puis 10) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Florent LONGIS (*quitte la salle à 19H51 donc absent pour le vote des délibérations*), Alice PRUD'HOMME, Éric RIPPERT, Rémi ROUX, Carole ROBERT.

Pouvoirs (4) : Sandra BONNET à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER à Carole ROBERT, Christine LAZARINI à Serge THIVOLLE, Maxime RANCON à Rémi ROUX

Étaient absents excusés (4) : Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER, Christine LAZARINI, Maxime RANCON

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 37.

I. Désignation du secrétaire de séance

François ROTH est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 13 et 28 novembre 2025

⇒ **Approuvés à l'unanimité.**

III. Compte-rendu des réunions

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 13 novembre et le 17 décembre 2025.

2

13 novembre 2025 : Conseil d'école de l'École élémentaire de La Bessée.
Rapporteur : Sandrine REYMOND.

La réunion a débuté par la présentation du règlement intérieur, modifié, qui a été approuvé. Un point « effectifs » a été fait : le dispositif ULIS compte actuellement 9 élèves, l'effectif total est de 96 élèves, ULIS compris, et 5 AESH interviennent auprès de 6 enfants. Les sorties faites depuis la rentrée ont été listées (cinéma, théâtre) ainsi que les projets pour le reste de l'année (visite de la mine avec ateliers monétaires, visite de Briançon, de Montdauphin, course d'orientation dans la vieille ville, etc.). Le calendrier des activités sportives et artistiques a également été présenté. Le problème de la prise en charge des forfaits de ski alpin pour les enfants du dispositif ULIS, non domiciliés sur la commune et donc non bénéficiaires de l'aide de 50 €, a été pointé (pour un montant total de 600 €). Le projet de déplacement de la cantine scolaire au collège pour les élémentaires pose un problème pour la garde des externes de 11h30 à 12h. Un essai de fonctionnement sera fait en janvier 2026.

Les travaux de végétalisation de la cour avancent.

En ce qui concerne la prise en charge des forfaits pour les enfants ULIS, Alain SANCHEZ précise que la commune les aurait prises en charge le cas échéant, mais que la directrice a sollicité les communes de résidence de ces enfants, qui ont accepté de payer les forfaits. Il ajoute que les budgets « transports » alloués à chaque école ont été communiqués aux 3 directrices.

14 novembre 2025 : Conseil d'école de l'École maternelle de L'Église.
Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Un premier point sur les différents budgets a été fait. Puis le calendrier des exercices de sécurité a été donné à l'assemblée. L'effectif total est actuellement de 23 élèves. La directrice demande à la commune une isolation phonique dans les deux classes car il y a des problèmes de résonnance. Le règlement intérieur a été présenté et approuvé. Les sorties/animations faites et à venir ont été listées et un voyage scolaire est prévu du 7 au 10 avril à Seyne-les-Alpes. Ce voyage sera commun aux deux écoles maternelles.

18 novembre 2025 : Rencontres territoriales organisées par les services de la Préfecture, à Guillestre. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Madame la Sous-Préfète, les services de la Sous-Préfecture et la DDT organisaient une nouvelle fois ces rencontres pour présenter les subventions d'investissement (DETR, Fonds Vert, DSIL) et évoquer les problématiques de logement. En 2026, le Fonds vert sera diminué de moitié. Les délais de dépôt des dossiers de demande devront être scrupuleusement tenus. En ce qui concerne le logement, une stratégie « logement social » est en cours sur le Département (initiée en 2023).

26 novembre 2025 : Atelier final du projet sur les forêts communales du nord des Hautes-Alpes par « Forêts alpines », en visioconférence. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Il s'agissait de clôturer ce projet, initié par Lucie LOMBARD il y a 3 ou 4 ans, et qui vise à prendre en compte le dérèglement climatique pour le devenir de nos forêts. Les thématiques étaient les suivantes : sciences et territoires, les forêts et nous, et l'action participative sur la forêt communale. Les 4 forêts communales volontaires sont celles de Villard Saint-Pancrace, Guillestre, Arvieux et Chorges. Les citoyens, les enfants des écoles ont été impliqués dans les actions mises en place. Suite à ce premier projet, de nouvelles actions pourraient voir le jour.

3

26 novembre 2025 : Conférences des Maires et des élus du PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras. Rapporteur : François ROTH.

Il a été question d'aménagement du territoire, de mobilité, de transition énergétique, du logement pour les habitants permanents et les travailleurs saisonniers, du développement et de l'adaptation de l'offre touristique face aux changements induits par le dérèglement climatique. Le jeu du territoire a été présenté. Les élus ont été informés de la fin prochaine du mandat de Pierre LEROY, dont l'engagement et le travail accompli durant ces 12 années ont été soulignés par les participants, ainsi que le rôle indéniable du PETR en tant qu'outil de coordination et d'ingénierie territoriale au service des communes.

Alice PRUD'HOMME ajoute que ce moment était vraiment convivial, que la Sous-Préfète et les députés étaient présents. Le LEADER recommence sur une nouvelle session et les projets en ayant bénéficié ont été présentés (comme par exemple la mégisserie de Guillestre, la matériothèque). D'autres points du bilan sont soulignés : l'étude sur l'avenir de la montagne et des stations de ski a été très suivie sur tout le territoire ; un « comité de pilotage » consultatif a été mis en place pour conseiller les collectivités en concertation avec les citoyens pour des projets d'aménagements conséquents ; enfin, le COT (contrat d'objectif territorial) a bien avancé avec les 3 communautés de communes en ce qui concerne la transition écologique, ce qui pourrait ainsi permettre d'obtenir des aides de l'ADEME d'ici fin 2026.

28 novembre 2025 : Commission des Affaires scolaires et périscolaires. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Le premier point concernait les budgets « transport », la commission a décidé de conserver les montants demandés par chacune des écoles. Pour les voyages scolaires, la commission a décidé d'allouer 2 500 € au maximum pour le transport, pour chaque classe qui part, pour que le système soit plus juste. Il a ensuite été question du dispositif TPS. Pour celui-ci, le DASEN souhaite le rouvrir à l'école du Plan d'Ergue, uniquement pour les enfants ne parlant pas français ou n'ayant jamais été gardés hors de la maison. Les enfants seront accueillis soit dans la classe PS du Plan d'Ergue, soit dans la classe GS, et ils seront 6 au maximum. Il semble que l'intégration soit plus facile avec des enfants plus grands, donc la classe GS est plus appropriée. Il n'y aura pas d'enseignant supplémentaire. Le DASEN a rappelé que ce dispositif ne tient pas lieu de garderie, mais qu'il est en place pour assurer un enseignement.

2 décembre 2025 : Commission Animations. Rapporteur : Carine QUILICI.

Cette commission s'est réunie pourachever la préparation du Marché de Noël notamment. Celui-ci a eu lieu le 7 décembre et a été porté par le Secours Populaire, pour la première fois des chalets en bois empruntés à la commune de La Roche de Rame ont été placés sur le parvis. La fréquentation était moindre que les années précédentes.

Il y avait tout de même plus de 40 exposants. L'arbre de Noël de la commune était organisé le samedi 13 décembre, le spectacle clownesque proposé par la compagnie de Valérie BILLARD était de qualité. Il n'y a malheureusement pas eu beaucoup de monde au concert de l'Écho des Glaciers qui clôturait l'animation.

Les prochaines dates à retenir pour le mois de janvier sont : vœux aux agents le 7, vœux du Maire le 9, vœux à la Villa Montbrison le 13 et repas des aînés le 24 (avec bal proposé à toute la population en milieu d'après-midi). Les colis pour les personnes ne pouvant pas se déplacer pour le repas seront distribués au même moment. Enfin, il est rappelé que la revue municipale « Mine d'Infos » est en cours de distribution.

Éric RIPPERT demande si la distribution ne pourrait pas être faite par le policier municipal, ce qui lui permettrait de rencontrer les argentiérois.

4

4 décembre 2025 : Rencontre avec Monsieur Aymeric MEISS, DASEN des Hautes-Alpes, les maires des communes du Pays des Écrins, les autorités préfectorales et les conseillers départementaux. Rapporteur : Alain SANCHEZ.
Le point TPS développé lors de cette rencontre est explicité plus haut (cf. compte-rendu de la commission des affaires scolaires du 28 novembre 2025).

Lors de cette rencontre, le DASEN a exprimé le souhait qu'il y ait une seule direction pour les 3 écoles, ce qui permettrait selon lui d'avoir un jour entier par semaine de détachement pour tenir cette mission. D'autre part il préconise de ne plus avoir de classe par niveau mais uniquement par section (les PS tous ensemble, idem pour les MS et les GS). Les élus présents ont souligné les problèmes de transport que cela entraînerait si les 3 sections ne sont plus dans le même établissement scolaire.

5 décembre 2025 : Rencontres « Montagnes & Sciences ». Rapporteur : Alain SANCHEZ.

C'est toujours un évènement de grande qualité, pour les scolaires l'après-midi et tout public le soir.

5 décembre 2025 : Commission d'Appel d'Offres. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Il s'agissait du marché public « Achat de produits d'entretien et de petit matériel ». Le prestataire a été choisi, il s'agit de « Alpes détergents ».

7 décembre 2025 : Marché de Noël.

Cf. compte-rendu de la commission *Animations* du 2 décembre 2025.

12 décembre 2025 : Comité Syndical TE05 (Territoire d'énergie Hautes-Alpes). Rapporteur : Alain SANCHEZ.

La délibération relative au transfert de compétence « réseau de chaleur » de la commune à TE05 a été approuvée. Les budgets ont été votés, ils comprennent déjà des fléchages « réseau de chaleur ».

12 décembre 2025 : Visioconférence organisée par le CAUE – Rencontre territoriale Alcotra Re-Verd « Repenser l'espace public en réponse aux changements climatiques ». Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Elle faisait suite à une première réunion qui avait eu lieu en mars à Cunéo, il s'agit de former les élus et administrations publiques des territoires transfrontaliers et de disposer d'une « boîte à outils » permettant des réponses plus rapides aux indispensables adaptations induites par les changements climatiques. Une prochaine rencontre est prévue au printemps sur la thématique de la santé, au Col de Larche.

12 décembre 2025 : Célébration de la Sainte Geneviève par le Groupement de Gendarmerie Départementale des Hautes-Alpes, à Embrun. Rapporteur : François ROTH.

Cette cérémonie militaire annuelle s'est déroulée cette fois en présence de carabinieri italiens.

13 décembre 2025 : Arbre de Noël : spectacle et goûter pour les enfants de L'Argentière, et concert de Noël de l'Écho des Glaciers à 17H, ouvert à tous.

Cf. compte-rendu de la commission *Animations* du 2 décembre 2025.

5

François ROTH ajoute que le 25 novembre, une formation dédiée à la sécurité et aux gestes qui sauvent a été dispensée au personnel de la crèche intercommunale de 18H à 20H, par lui-même, un formateur du CRFCK, 3 sapeurs-pompiers et le policier municipal. 19 agents ont participé aux divers ateliers.

IV. Délibérations approuvées

1. Signature d'une convention de servitude de passage entre la commune et la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour le projet d'assainissement des Cloussets.

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins (CCPE) porte un projet d'assainissement sur la commune de L'Argentière-La Bessée dans le secteur des Cloussets. Il précise que le tracé du réseau d'assainissement traverse plusieurs parcelles appartenant à des propriétaires distincts et dont la plupart sont communales.

Monsieur le maire propose que les accords de passage sur les parcelles communales soient actés par la signature d'une convention avec la CCPE, dont il fait lecture.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Subvention Signature d'un bail emphytéotique avec le CRCK (Comité Régional Canoë-Kayak).

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal de l'arrivée à terme du bail emphytéotique de 30 ans liant la commune au Comité Régional Canoë-Kayak (CRCK) le 31 janvier 2026, pour l'occupation des locaux situés 24 avenue du Quartz.

Monsieur le maire précise que les différents locaux occupés par le Centre Régional de Formation Canoë Kayak (les bureaux du CRFCK, les garages, le bâtiment course) font l'objet de conventions spécifiques.

Le CRFCK assurant la gestion de ces différents espaces, il propose de signer un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 20 ans comprenant les locaux communaux utilisés par le CRFCK, à l'exception de l'« espace forme », pour lequel un bail emphytéotique est en cours.

Monsieur le maire précise qu'une partie du loyer pourrait s'élever à 10 000 € par an pour l'ensemble des bâtiments occupés, l'autre partie de ce loyer pourrait être transformé en prêt de salles de réunion ou de formation au réseau associatif local, mise à disposition gratuite d'un local et d'un garage pour l'association Club de Canoë-kayak des Écrins, d'un local pour le collège des Giraudes pour la mise en œuvre des cycles d'apprentissage en

canoë-kayak en EPS obligatoire et pour la section sportive canoë-kayak, participation à la mise en œuvre des cycles EPS obligatoires auprès de l'école primaire de L'Argentière-La Bessée (cycles kayak, mais aussi toutes activités sportives).

⇒ **Approuvé à 13 voix pour et 1 abstention (Alice PRUD'HOMME, au motif que « elle aurait préféré proposer un bail inférieur afin d'assurer un partenariat plus important et stable pour l'avenir dans l'intérêt de notre collectivité et du CRFCK ».)**

6

3. Modification de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers.

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que la convention 2025-2028 objet de la délibération n° 2025-05-02 du 15 mai 2025, n'a pas été signée à ce jour. Il indique que le projet de réhabilitation de la Maison Planche se précise et devrait comporter quelques logements pour les travailleurs saisonniers.

Il propose d'ajouter une action en ce sens dans la convention 2026 – 2028 et donne lecture du projet de convention 2026-2028 ainsi modifié, qui liera la commune de L'Argentière-La Bessée à la Préfecture des Hautes-Alpes et à la Communauté de Communes du Pays des Écrins.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Demande de subvention DETR 2026 et Agence de l'eau pour le programme "Travaux de réduction des volumes de fuites et d'économie d'eau potable (Tranche 4)".

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le nouveau projet de travaux de diminution des fuites et d'économie d'eau potable (Tranche 4), à L'Argentière-la-Bessée.

Ce nouveau programme permettra de répondre à l'obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable imposé aux collectivités par le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2.

Le programme découle d'un inventaire du patrimoine de réseaux d'eau potable engagé en 2015, ce qui a permis de définir un plan d'actions d'amélioration du rendement du réseau. Monsieur le maire précise que le montant des travaux à réaliser cette 4ème tranche s'élève à

4 057 163 € H.T.

Afin de réaliser ce programme, Monsieur le Maire propose de solliciter des aides financières auprès de l'Etat (DETR) à hauteur de 30 %, de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. L'autofinancement communal s'élèvera à 20 %. Il précise que vu le montant important de l'opération, celle-ci sera réalisée sur cinq années.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Renouvellement de l'engagement de la commune à la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour sa forêt.

Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal la nécessité pour la commune, de renouveler son engagement au processus de certification PEFC (Programme de reconnaissance des forêts certifiées) afin de :

- Valoriser les bois de la commune lors des ventes,

- Favoriser l'accès à des aides et subventions publiques ou privées où PEFC est un critère d'éligibilité ou de bonification,
- Participer à une démarche de filière renforçant la compétitivité des entreprises locales,
- Contribuer au développement des certifications territoriales (ex : Bois des Alpes),
- Bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion mise en œuvre en forêt.

L'engagement porte sur une durée de 5 ans. La contribution financière pour ces 5 années s'élèverait environ 1550,88 € (soit 310,18 € par an).

7

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Modification d'un itinéraire dédié à la pratique de la randonnée non motorisée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée des Hautes-Alpes (GR50-541 aux Lauzes).

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que le GR n°50-541 doit faire l'objet d'une légère déviation car ce dernier passe au milieu de la zone pastorale des Lauzes, ce qui peut occasionner des dérangements (pour les acteurs du monde pastoral comme pour les pratiquants). De plus, le sentier à l'arrière de la bergerie étant souvent clôturé pour parquer les chevaux, et étant peu marqué, les randonneurs avaient tendance à se perdre à cet endroit. En concertation avec les éleveurs, la Communauté de communes du Pays des Ecrins et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes (CDRP 05), le sentier sera donc détourné un peu plus bas afin de contourner largement le secteur pour une meilleure cohabitation et afin de permettre aux randonneurs de trouver plus facilement leur chemin.

Il précise qu'il convient d'inscrire la déviation du GR n° 50-541 au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires des Hautes Alpes (PDESI), intégrant le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. Suppression de poste suite à avancement de grade.

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu des avancements de grade durant l'année 2025, il convient de supprimer un grade de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et un grade d'adjoint technique à temps non complet (24/35^{ème}).

Cette suppression est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 4 décembre 2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la suppression de postes ci-dessus désignés.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

V. Délibération retirée

- Changement de destination des parcelles D 3827, D 3830 et D 3831.

8

En l'absence de questions des élus et du public, la séance est levée à 20H33.

Le Secrétaire de séance François ROTH 	Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ  
PV signé le 8 janvier 2026	PV publié le 9 janvier 2026